



REGLEMENT ORDRE INTERIEUR

La version française de ce règlement fait toujours foi.

Le présent règlement établi par la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation du parcours et des annexes du « Petite Suisse Country Club ».

L'esprit général de ce règlement est l'éthique du sport de Golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du Petite Suisse Country Club s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, établi à partir des règles édictées par la Fédération Luxembourgeoise de Golf et The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews. Chaque joueur se doit de respecter scrupuleusement les règles de l'étiquette. Tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une sanction.

Le présent Règlement Intérieur est établi par la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. qui se réserve le droit d'y apporter des compléments ou de le modifier à tout moment.

1. ACCES AUX INSTALLATIONS

Pour accéder aux installations, il est obligatoire de se présenter préalablement à l'accueil. Seuls les joueurs autorisés peuvent accéder aux installations. Seuls sont autorisés à accéder au parcours, les membres à jour de leur cotisation, les joueurs titulaires de la licence FLG ou équivalente étrangère ayant acquitté leur droit de jeu (Greenfee). Le niveau de jeu requis au minimum correspond à la carte verte.

Les joueurs mineurs ont accès au parcours à condition de jouer sous la responsabilité ou accompagnés d'un adulte.

Tous les joueurs sont tenus de respecter les règles de golf et l'étiquette, éditées par le The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews, ainsi que les règles locales. Les joueurs doivent également consulter le site Internet, PC-caddie online, afin de respecter la praticabilité du terrain, du parcours compact, des greens d'été / hiver et du practice. A défaut, des sanctions pourront être exprimées.

La société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. se réserve le droit de refuser l'accès au parcours en cas de saturation des départs, de compétition, de manifestation événementielle ou de toutes conditions météorologiques ou de terrain interdisant le jeu. Ceci est valable aussi en cas d'infraction sanctionnée d'une interdiction d'accès au terrain, et/ou interdiction d'accès aux installations.

2. COMMUNICATION

Les informations importantes du Petite Suisse Country Club sont communiquées par mail, newsletter, sur le site Internet, PC-caddie online, et les joueurs souhaitant recevoir ces informations sont tenus de transmettre au Petite Suisse Country Club une adresse électronique valide.



3. HORAIRES D'OUVERTURE

Le secrétariat du Petite Suisse Country Club est ouvert du mardi au dimanche. Les horaires de fermeture du secrétariat hors saison seront communiqués en temps utile sur le site internet www.petitesuissecountryclub.lu. Il en est de même pour des jours de fermeture exceptionnelle les jours de neige ou de très mauvais temps.

Le secrétariat du Petite Suisse Country Club est ouvert du mardi au samedi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le dimanche de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, mais le parcours est accessible aux membres et aux personnes s'ayant acquitté d'un droit d'entrée (Greenfee) avant l'ouverture de l'accueil et après sa fermeture.

La société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. se réserve le droit de modifier les heures ou conditions d'accès aux installations en fonction de ses besoins et en particulier des activités organisées au du Petite Suisse Country Club.

4. REGLES DE JEU

Des règles particulières pourront être édictées et affichées en temps opportun relatives au déroulement d'un tournoi.

En cas de danger dû aux conditions climatiques (orage), l'alerte sonore et l'application mobile COPTR avertit les joueurs, qui sont impérativement tenus de respecter les consignes de sécurité édictées par la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l.

Aucun greenfee ne sera remboursé pour des raisons climatiques ou autres raisons.

5. RESPONSABILITE

Chaque personne accédant au parcours et à ses installations, en tant que joueur ou accompagnateur est responsable de son matériel ainsi que des dommages qu'elle peut occasionner aux personnes et aux biens d'autrui.

Les joueurs devront être couverts par une assurance de responsabilité civile. La société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. ne peut être tenu responsable de la détérioration, de la perte ou du vol de quelque objet que ce soit, déposé ou oublié dans le périmètre du Petite Suisse Country Club.

La responsabilité de la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. ne pourrait être engagée pour une détérioration ou un vol commis sur le parking.

6. PRACTICE

L'accès au practice n'est autorisé uniquement aux membres à jour de leur cotisation et aux joueurs ayant acquitté leur droit de jeu (range-fee). Aucun joueur ne doit marcher, ni ramasser des balles sur le practice, sauf autorisation préalable de l'accueil ou des Pros. Les balles de practice, les tapis, leurs tees et les seaux sont la propriété de la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. , ils ne doivent en aucun cas être utilisés en dehors du practice.

Le jeu sur le parcours avec des balles de practice est formellement interdit. Toute personne en possession de balles de practice en dehors de la zone d'entraînement fera l'objet de sanction respectivement d'une exclusion immédiate du parcours.

Avant de quitter le practice, les joueurs doivent rapporter le seau vide près du distributeur de balles. Le jeu est interdit pendant le ramassage des balles.



7. ENSEIGNEMENT

Tous les cours de Golf sont dispensés en exclusivité par les enseignants agréés par la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l.. Les réservations pour les cours se font soit auprès des enseignants et pour les visiteurs un range-fee ou Greenfee est obligatoire. En cas d'annulation à court terme (24 heures) d'un cours réservé, il est de rigueur de contacter le Pro directement.

Les enseignants doivent veiller au respect du règlement intérieur et au bon comportement de leurs élèves.

8. DEPARTS

Tous les départs doivent être réservés, soit via l'application PC-Caddie-Online, soit via le secrétariat. Pour les tournois, les joueurs sont tenus de se présenter à l'accueil au minimum 15 minutes avant leur départ, et sur le trou 10 minutes avant leur tee-time.

Pour les tournois organisés et gérés par l'association sportive, les limites applicables sont définies dans son règlement des tournois.

Les joueurs sont tenus au respect de l'ordre des trous, ils sont autorisés à y déroger s'ils ont eu l'accord à l'accueil.

9. PRIORITE DU PERSONNEL

Dans la mesure du possible, le personnel d'entretien du parcours facilitera le jeu au passage des joueurs. Toutefois, il est strictement interdit de mettre en danger le personnel d'entretien qui reste prioritaire sur le terrain.

10. TENUE VESTIMENTAIRE

Au Petite Suisse Country Club, nous nous efforçons de maintenir une atmosphère élégante qui respecte les traditions du golf. Notre code vestimentaire, applicable à toutes nos installations, vise à assurer confort et élégance pour tous nos membres et visiteurs.

Voici les directives à suivre :

Sur le parcours de 18 trous et dans les zones d'entraînement :

Hauts : Les polos à col sont obligatoires pour les hommes et les femmes, et doivent être rentrés sauf s'ils sont conçus pour être portés à l'extérieur.

Bas : Les pantalons de golf, les capris ou les shorts (bermudas) sont acceptés. Les shorts doivent être d'une longueur appropriée, juste au-dessus du genou. Les jeans, pantalons de jogging ou shorts de sport ne sont pas autorisés.

Chaussures : Les chaussures de golf à crampons souples sont obligatoires. Les chaussures de sport ne sont tolérées que dans les zones d'entraînement.

Chapeaux et Casquettes : Les visières et les chapeaux doivent être portés correctement pour se protéger du soleil, avec la visière orientée vers l'avant.



Dans le Clubhouse :

Tenue Décontractée mais Soignée : Un code vestimentaire plus détendu est permis, mais doit rester propre et soigné. Les chemises de golf et les pantalons décontractés sont recommandés.

Interdictions : Les chaussures de golf à crampons, les maillots de bain, les vêtements de sport, ainsi que les T-shirts et les débardeurs ne sont pas appropriés. Les jeans bleus et les T-shirts sont interdits dans toutes les installations de golf.

Événements Spéciaux :

Une tenue plus formelle peut être requise pour les événements spéciaux, les dîners ou les réceptions, selon les directives spécifiques de chaque événement.

Nous vous remercions de respecter ce code vestimentaire afin de contribuer à une expérience agréable et respectueuse au sein de notre club.

11. RESPECT DES JOUEURS

Lorsqu'ils exécutent un coup ou un mouvement d'essai, les joueurs doivent s'assurer que personne ne se tient à proximité et risque d'être touchée par un club ou une balle. Chaque joueur est responsable de son mouvement et de la trajectoire de sa balle. Il faudra notamment attendre que les joueurs qui les précèdent soient hors d'atteinte. Si un joueur joue une balle qui risque de frapper quelqu'un, il doit immédiatement crier « FORE ».

La durée de jeu maximale est de 4 heures 30 pour une partie de 4 joueurs.

Si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle qui la précède, elle doit laisser passer la partie qui suit.

Les joueurs doivent respecter la règle des **3** minutes maximales pour rechercher une balle.

Le bon déroulement d'une partie nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale. Les temps de passage trou par trou sont indiqués sur les cartes de score. Pour maintenir une bonne cadence, il est impératif de respecter certaines règles :

- Partez à l'heure de départ communiquée par l'accueil.
- Marchez à bonne cadence.
- Préparez-vous à jouer pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner.
- Jouez « Ready Golf » sauf en Match Play.
- Marquez la carte de score en arrivant au départ du trou suivant.
- Autour des greens, posez votre matériel de manière à éviter de revenir en arrière après avoir terminé le trou (Jamais devant le green, de préférence entre le green et le départ du trou suivant).
- Quittez rapidement le green dès la fin du trou.
- Jouez une balle provisoire si vous pensez que votre balle peut être perdue.
- Si vous cherchez une balle, faites signe à la partie suivante de passer dès qu'il devient évident que la balle ne sera pas facile à trouver.
- En Stableford, relevez votre balle si le score imparti est dépassé.
- Sauf urgence l'utilisation d'un portable est interdite.
- Les chiens ne sont pas admis sur le parcours de golf, ils sont uniquement autorisés au clubhouse et parking sont tenus en laisse courte et si le restaurateur l'accepte.



12. RESPECT DU TERRAIN

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- Replacer les divots.
- Relever les Pitch-Marks sur les greens, les joueurs doivent avoir un relève pitch dans leur poche.
- Faire les swings d'essai en dehors de l'aire de départ.
- Ratisser les traces de club et de pas dans les bunkers.
- Ne pas sortir la balle du trou à l'aide d'un club.
- Ne pas griffer la surface du green notamment avec les crampons des chaussures.
- Ne pas jeter de mégot, ni de papier.
- Ne pas jouer les greens lorsqu'ils sont gelés ou au moment du dégel.
- Ne pas jouer les greens quand ils ont été déclarés fermés. Ceci pour éviter la propagation des maladies ou autres raisons qui sont nécessaires pour l'entretien du terrain,

13. VOITURETTES

L'âge minimum de location et de conduite d'une voiturette est de 18 ans. Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire catégorie B. Il est donc strictement interdit de laisser conduire un enfant et de le laisser seul et sans surveillance rapprochée dans une voiturette.

Il est demandé aux joueurs de rouler dans les roughs et de rejoindre leurs balles en marchant. Il est interdit de monter à plus de 2 personnes dans une voiturette.

Il est interdit de rouler sur les départs, les tours de green, les bunkers et les greens.

Il est demandé aux joueurs de suivre la signalétique spécifique et d'éviter toute manœuvre inutile et dangereuse (p.ex. monter dans les pentes, se faufiler entre les arbres, etc.). Le temps de location est de 5h pour 18 trous.

La société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. se réserve le droit d'interdire ou de limiter l'utilisation des voiturettes en fonction des conditions météo ainsi qu'à toute personne ne respectant pas les consignes ou qui aurait précédemment contrevenu à ces consignes.

14. CLUBHOUSE

Les joueurs doivent nettoyer leurs chaussures avant de rentrer dans le clubhouse. Il est interdit de fumer dans les locaux du clubhouse. Les membres et visiteurs s'engage à respecter les règles et conditions établies par le gérant du restaurant, incluant les horaires d'ouverture et de fermeture, les règles de réservation et d'annulation, le code vestimentaire approprié, les consignes de comportement et de respect envers le personnel et les autres clients, ainsi que les politiques concernant la consommation d'alcool et de nourriture. Tous les membres titulaires, ainsi que les organisateurs et les visiteurs, bénéficient d'un droit de bouchon pour les boissons alcoolisées. Ce droit s'applique tant aux boissons servies à l'intérieur du restaurant qu'à celles servies sur la terrasse du clubhouse. Le tarif du droit de bouchon doit être payé à l'avance auprès du restaurateur, et cet arrangement doit être convenu à l'avance. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'accès au restaurant.

15. TARIFS

Tous les tarifs sont disponibles à l'accueil et sur le site internet : www.petitesuissecountryclub.lu. L'accès aux installations sera refusé à tout adhérent non à jour de son abonnement. Les abonnements se renouvellent par tacite reconduction le 15 décembre de l'année en cours. Les factures y relatives sont payables endéans 15 jours après réception de la facture.



Nos conditions générales de vente font foi.

Le droit de jeu (Greenfee) est un droit d'utilisation nominatif dans l'ordre conventionnel du tour.

16. COMPETITIONS

Le volet sportif de ses tournois est règlementé et assuré par l'association sportive (le « Club »). Le secrétariat du Petite Suisse Country Club aidera le Club dans l'accomplissement de ses tâches suivant le tableau de répartition des tâches fourni au Club.

17. MARSHAL/ CONTRÔLES

Le Marshal ou membre de la réception agréé par la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. est chargé de faire appliquer les règles du Golf, de faire accélérer les parties ou d'interrompre le jeu d'une ou plusieurs parties s'il l'estime nécessaire.

Il est également chargé de vérifier les justificatifs d'accès au parcours des joueurs.

Afin de rendre le contrôle sur le parcours le moins contraignant possible et de ne pas ralentir le jeu, les justificatifs doivent être accrochés de façon visible au bags respectivement conservés par les joueurs de Greenfee de manière à pouvoir être présentés sur demande. Tout joueur contrôlé en infraction devra régler son accès sur le champ. En cas de refus, l'expulsion du parcours sera immédiate. En cas de récidive, il sera procédé à l'interdiction définitive d'accès au Petite Suisse Country Club.

18. DROIT A L'IMAGE

Le Petite Suisse Country Club et la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. publient régulièrement des reportages photos dans lesquels des personnes peuvent être reconnaissables. De même, le Petite Suisse Country Club et la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. met de temps en temps des reportages vidéo et des photos sur internet ou dans la presse.

Si vous ne souhaitez pas apparaître dans ces publications, veuillez-nous le faire savoir en nous écrivant à : info@pscc.lu

19. SANCTIONS

Le personnel du Petite Suisse Country Club et de la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. est chargé de l'application du présent Règlement Intérieur. Toute violation au présent Règlement Intérieur expose le joueur à un avertissement ou à une exclusion temporaire ou définitive décidée par la société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. Dans tous les cas, l'exclusion n'entraîne ni prorogation, ni remboursement de la cotisation.

La société Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S. à r. l. se réserve le droit de refuser l'accès à ces installations à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au présent Règlement Intérieur.

Christnach, le 20 juillet 2024